



## **Jazz Air S.E.C.**

États financiers consolidés  
**31 décembre 2007 et 2006**

Le 6 février 2008

## Rapport des vérificateurs

### Aux administrateurs de Commandité Gestion Jazz Air Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de **Jazz Air S.E.C.** aux 31 décembre 2007 et 2006 et les états consolidés des capitaux propres, des résultats, du résultat étendu et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société en commandite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société en commandite aux 31 décembre 2007 et 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé) « PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. »

**Comptables agréés**  
**Halifax (Nouvelle-Écosse)**

Le 6 février 2008

## **Rapport de la direction**

Les états financiers consolidés ci-joints de **Jazz Air S.E.C.**, dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil d'administration du commandité de Jazz Air S.E.C., Commandité Gestion Jazz Air Inc. La direction a dressé les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers consolidés comprennent des montants et des hypothèses fondés sur les estimations les plus probables de la direction, qui a établi ces estimations en faisant preuve de jugement et de prudence.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a conçu et maintient un système de contrôles comptables internes lui permettant d'obtenir l'assurance que les registres financiers utilisés aux fins de la préparation des états financiers sont fiables. Les comités de vérification, des finances et de gestion des risques du conseil examinent les états financiers consolidés et recommandent au conseil d'administration de les approuver.

Le président et chef de la direction,

(signé) « Joseph D. Randell »

Le premier vice-président et chef des affaires financières,

(signé) « Allan D. Rowe »



(en milliers de dollars canadiens)

	2007 \$	2006 \$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	122 781	134 865
Comptes débiteurs – comptes clients et autres créances (note 14)	83 348	71 341
Pièces de rechange, matériel et fournitures	37 587	28 554
Charges payées d'avance	8 560	9 418
<b>Total de l'actif à court terme</b>	252 276	244 178
<b>Immobilisations corporelles</b> (note 3)	225 387	199 379
<b>Actifs incorporels</b> (note 4)	7 083	8 671
<b>Autres actifs</b> (note 5)	33 756	30 925
	518 502	483 153
<b>Passif</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 14)	212 959	212 795
Partie à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 8)	2 119	–
<b>Total du passif à court terme</b>	215 078	212 795
<b>Dette à long terme</b> (note 7)	113 475	115 000
<b>Obligations découlant de contrats de location-acquisition</b> (note 8)	19 069	–
<b>Autres passifs à long terme</b> (note 9)	58 838	71 693
	406 460	399 488
<b>Capitaux propres</b>	112 042	83 665
	518 502	483 153

**Dépendance économique** (note 1)

**Engagements** (note 15)

**Éventualités** (note 19)

**Événement postérieur à la date du bilan** (note 20)

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.*

Approuvé au nom de Jazz Air S.E.C. par Commandité Gestion Jazz Air Inc., commandité

(signé) « Richard H. McCoy »  
 Administrateur

(signé) « Katherine M. Lee »  
 Administrateur

**Jazz Air S.E.C.**  
**États consolidés des capitaux propres**  
**Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006**



(en milliers de dollars canadiens)

	Capitaux propres \$	Bénéfices non répartis \$	Surplus d'apport \$	Cumul des autres éléments du résultat étendu \$	Distributions \$	Total \$
<b>Solde au 31 décembre 2005</b>	–	52 476	–	–	–	52 476
Émission de 23 500 000 parts au Fonds (note 1)	222 075	–	–	–	–	222 075
Apport (note 1)	200 000	–	–	–	–	200 000
Distributions, avant le placement et parallèlement au placement (note 1)						
Remboursement du billet relatif à l'acquisition	–	–	–	–	(424 433)	(424 433)
Déficit découlant de la création de Jazz Air S.E.C.	–	–	–	–	(8 206)	(8 206)
Distributions prioritaires au Fonds de revenu Jazz Air	–	–	–	–	(80)	(80)
Distributions, après le placement	–	–	–	–	(98 209)	(98 209)
Bénéfice net de l'exercice	–	140 042	–	–	–	140 042
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>	422 075	192 518	–	–	(530 928)	83 665
Solde d'ouverture rajusté par suite de l'adoption de nouvelles conventions comptables relatives aux instruments financiers (note 2)	–	–	–	(409)	–	(409)
<b>Solde retraité au 31 décembre 2006</b>	422 075	192 518	–	(409)	(530 928)	83 256
Variation de la juste valeur durant l'exercice (note 2)	–	–	–	251	–	251
Distributions prioritaires au Fonds de revenu Jazz Air	–	–	–	–	(913)	(913)
Distributions, après le placement	–	–	–	–	(123 552)	(123 552)
Parts du Fonds versées par Gestion ACE Aviation Inc. et détenues par le régime d'intéressement à long terme initial (note 17)	(4 505)	–	4 505	–	–	–
Parts du Fonds détenues par le régime permanent d'intéressement à long terme (note 17)	(1 695)	–	–	–	–	(1 695)
Accroissement lié au régime d'intéressement à long terme initial (note 2)	–	–	3 494	–	–	3 494
Accroissement lié au régime permanent d'intéressement à long terme (note 2)	–	–	547	–	–	547
Bénéfice net de l'exercice	–	150 654	–	–	–	150 654
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	415 875	343 172	8 546	(158)	(655 393)	112 042

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.*

**Jazz Air S.E.C.**

États consolidés des résultats

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

	2007 \$	2006 \$
<b>Produits d'exploitation</b> (note 14)		
Passagers	1 487 087	1 374 206
Autres	8 302	7 001
	1 495 389	1 381 207
<b>Charges d'exploitation</b> (note 14)		
Salaires	284 041	259 014
Avantages sociaux	51 121	51 764
Carburant pour avions	320 463	284 836
Amortissement	24 307	21 262
Restauration et fournitures connexes	16 221	14 573
Matériel, fournitures et services pour la maintenance des appareils	119 486	97 761
Redevances aéroportuaires et redevances de navigation	198 249	178 223
Frais de location d'appareils	126 999	133 929
Services d'escale	99 403	90 314
Autres	101 940	105 762
	1 342 230	1 237 438
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	153 159	143 769
<b>Produits (charges) hors exploitation</b> (note 14)		
Intérêts créditeurs	7 035	5 536
Intérêts débiteurs	(8 389)	(9 012)
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	16	53
Perte de change	(300)	(304)
Perte non réalisée sur le papier commercial adossé à des actifs (note 6)	(867)	-
	(2 505)	(3 727)
<b>Bénéfice net de l'exercice</b> (note 10)	150 654	140 042
<b>Nombre moyen pondéré de parts</b>	122 288 242	120 100 438
<b>Résultat par part, de base et dilué</b>	1,23 \$	1,17 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**Jazz Air S.E.C.**  
États consolidés du résultat étendu  
Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006



(en milliers de dollars canadiens)

	2007 \$	2006 \$
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	150 654	140 042
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>		
Variation de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	251	–
<b>Résultat étendu</b>	150 905	140 042

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.*

**Jazz Air S.E.C.**

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006



(en milliers de dollars canadiens)

	2007 \$	2006 \$
<b>Flux de trésorerie liés aux</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net de l'exercice	150 654	140 042
Charges (crédits) hors trésorerie		
Amortissement	24 307	21 262
Amortissement des frais de location d'appareils payés d'avance et des frais connexes	1 820	1 789
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	(16)	(53)
Rémunération à base de parts	2 156	1 885
Charges reportées, frais de location d'appareils payés d'avance et frais connexes	(1 730)	4 732
Gain de change	(947)	-
Perte non réalisée sur le papier commercial adossé à des actifs (note 6)	867	-
Variation nette des intérêts débiteurs payés d'avance	(119)	-
Financement de la rémunération à base de parts	(1 695)	-
	175 297	169 657
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liée à l'exploitation (note 13)	(31 530)	12 664
	143 767	182 321
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement du billet relatif à l'acquisition à payer à Gestion ACE Aviation Inc.	-	(424 433)
Païement des frais de placement du Fonds de revenu Jazz Air	-	(5 880)
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 8)	(706)	-
Remboursement de la dette à long terme	-	(13 540)
Emprunts à long terme, déduction faite des frais de financement reportés	-	112 900
Émission de parts de Jazz Air S.E.C.	-	222 075
Distributions prioritaires versées au Fonds de revenu Jazz Air	(80)	-
Distributions	(125 796)	(85 669)
	(126 582)	(194 547)
<b>Activités d'investissement</b>		
Diminution du montant à recevoir d'Air Canada	-	137 150
Acquisition d'immobilisations corporelles	(23 679)	(24 785)
Diminution des comptes débiteurs à long terme	210	210
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	16	53
Équivalents de trésorerie reclassés dans les autres actifs (note 6)	(5 816)	-
	(29 269)	112 628
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice</b>	(12 084)	100 402
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	134 865	34 463
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	122 781	134 865
<b>Versements d'intérêts en trésorerie</b>	10 350	12 026
<b>Encaissements d'intérêts en trésorerie</b>	7 018	5 049
<b>La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de ce qui suit :</b>		
Trésorerie	122 781	5 870
Placements temporaires	-	128 995

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 1 Nature des activités et dépendance envers Air Canada

Jazz Air S.E.C. (« Jazz » ou la « Société en commandite ») est une société en nom collectif à responsabilité limitée établie sous le régime des lois de la province de Québec.

Jazz exploite une société aérienne régionale au Canada et aux États-Unis. À effet du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Société en commandite a conclu avec Air Canada un contrat d'achat de capacité modifié et reformulé (le « CAC ») en vertu duquel Air Canada achète la capacité des appareils portant le nom commercial « Air Canada Jazz » sur des liaisons qu'elle a déterminées. Air Canada reçoit tous les produits passagers et fret provenant de la vente des places aux passagers et des services de fret sur les vols réguliers exploités par la Société en commandite en vertu du CAC et paie Jazz pour la capacité des appareils. La Société en commandite dépend économiquement et commercialement d'Air Canada et de certaines de ses sociétés affiliées, puisque ces entités, outre le fait qu'elles représentent sa principale source de produits, lui fournissent d'importants services. De plus, Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») et ses sociétés affiliées financent en grande partie les appareils de la Société en commandite, assurent le traitement des passagers et gèrent les activités au sol pour la Société en commandite.

Dans le cadre du premier appel public à l'épargne du Fonds de revenu Jazz Air (le « Fonds ») mené à terme le 2 février 2006 (le « placement »), la Société en commandite Jazz Air (la « société en commandite remplaçante ») a cédé la quasi-totalité de ses actifs et passifs à la Société en commandite, qui était détenue à 100 % par ACE à cette date, en échange de 99 365 143 parts de la Société en commandite (les « parts de société en commandite ») et d'un billet relatif à l'acquisition de 424 433 \$ (le « billet relatif à l'acquisition »). Aux fins comptables, la Société en commandite est considérée comme une prorogation de la Société en commandite remplaçante. Dans le cadre du premier appel public à l'épargne du Fonds, ce dernier a souscrit 23,5 millions de parts de société en commandite pour une contrepartie en trésorerie de 235 000 \$. Des frais de placement d'environ 12 925 \$ ont été portés en diminution des capitaux propres. Parallèlement à ces opérations :

- Jazz a tiré 115 000 \$, avant déduction de frais de 2 100 \$, sur une nouvelle facilité de crédit à terme. Cette facilité, d'une durée de quatre ans, porte intérêt à taux variables;
- Jazz a remboursé ses emprunts à terme et ses facilités de crédit impayés au 31 décembre 2005;
- le billet de 200 000 \$ à payer à 1141679 Alberta Ltd. a été cédé à ACE, qui a ensuite annulé cette dette en contrepartie d'une majoration de son compte de capital en 2006.

Le billet relatif à l'acquisition a été remboursé au moyen du produit de l'émission des parts de société en commandite, de la nouvelle facilité de crédit à terme et du fonds de roulement, y compris le règlement du montant reçu d'Air Canada.

Le commandité de Jazz est Commandité Gestion Jazz Air Inc. (« Commandité Jazz »), qui détient une participation de 0,0000005 %, soit une part de société en commandite.

Les présents états financiers sont ceux d'une société en commandite et ne comprennent pas la totalité des actifs, des passifs, des produits et des charges des commanditaires. La Société en commandite n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices du fait qu'aux fins fiscales, son bénéfice est distribué à ses commanditaires. Par conséquent, aucun montant n'a été inscrit à titre d'impôts sur les bénéfices dans ces états financiers. Les caractéristiques fiscales des actifs nets de la Société en commandite sont transmises directement à ses commanditaires.

Jazz connaît généralement une demande sensiblement plus forte pour ses services aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile, et une demande nettement plus faible aux premier et quatrième trimestres. Ces variations cycliques de la demande sont essentiellement causées par le nombre élevé de voyageurs d'agrément qui se déplacent de préférence au printemps et en été, ce qui fait augmenter les besoins en heures de vol d'Air Canada. Jazz a des coûts fixes substantiels qui ne fluctuent pas vraiment selon la demande des passagers à court terme. Les produits que réalise Jazz aux termes du CAC ne varient pas selon les coefficients d'occupation.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 2 Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés de la Société en commandite sont libellés en dollars canadiens et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Pour dresser les états financiers conformément aux PCGR, la direction doit formuler des estimations et poser des hypothèses concernant des éléments importants, tels que les montants de l'amortissement et ceux liés aux modalités de restitution prévues aux contrats de location, qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

b) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de la Société en commandite comprennent les comptes de sa filiale, Airwest Airlines Ltd., laquelle n'est pas active.

c) Entités à détenteurs de droits variables

À son établissement, Jazz a adopté la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities) » (la « NOC-15 »). Selon la NOC-15, une entité à détenteurs de droits variables (une « EDDV ») est une entité qui ne dispose pas des capitaux propres à risque lui permettant de financer ses activités sans un soutien financier subordonné fourni par un tiers, ou dont les porteurs de titres de capitaux propres ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle ou ne peuvent absorber les pertes prévues de l'entité ni en toucher les rendements prévus. Les EDDV doivent être consolidées par une entité si cette dernière est réputée en être le principal bénéficiaire, soit la partie qui absorbera la majorité des pertes découlant des activités de l'EDDV ou qui a le droit de recevoir la majorité des rendements résiduels de l'EDDV, ou les deux.

La direction a examiné sa propriété ainsi que ses intérêts contractuels et financiers dans d'autres entités et a déterminé qu'à l'exception de la consolidation des régimes de rémunération à base de parts de Jazz dont il est fait mention à la note 2 g), cette note d'orientation n'a pas d'incidence sur les états financiers de Jazz.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de soldes de comptes bancaires courants servant à l'exploitation, de dépôts à terme et de titres à revenu fixe dont l'échéance initiale est de 90 jours ou moins.

e) Produits d'exploitation

En vertu du CAC, la Société en commandite reçoit une rémunération pour les services qu'elle fournit à Air Canada, comme il est mentionné aux notes 1 et 14. Cette rémunération est comptabilisée dans les produits d'exploitation lorsque la capacité est fournie. Les paiements incitatifs et les ajustements de marge, décrits à la note 14, sont comptabilisés respectivement à titre d'augmentation et de diminution des produits passagers, en fonction des estimations de la direction au cours de l'exercice.

Les autres produits sont tirés des vols nolisés, des services de maintenance, de réparation et de révision (« MRR ») et d'autres sources comme les services d'escale et la formation sur simulateurs de vol. Ces autres produits sont constatés lorsque le service est fourni.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 2 Principales conventions comptables (suite)

Le CAC prévoit qu'un montant par appareil doit être versé mensuellement à la Société en commandite en guise de remboursement de certains frais liés à la propriété des appareils. Conformément à l'abrége n° 150 du Comité sur les problèmes nouveaux, intitulé « Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location », la Société en commandite a déterminé qu'une composante de ses produits réalisés en vertu du CAC constituait un revenu de location, étant donné que le CAC confère un droit d'utilisation, pendant une période préétablie, d'un type et d'un nombre spécifiques d'appareils désignés comme les « appareils visés ». Le montant réputé être un revenu de location s'est chiffré à 156 500 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 (152 206 \$ en 2006). Ce montant a été inscrit à titre de produits dans les états consolidés des résultats de la Société en commandite, sous le poste « Passagers ».

### f) Avantages sociaux futurs

Les principales conventions que suit la Société en commandite relativement aux avantages sociaux futurs se présentent comme suit :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite des salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après les taux d'intérêt du marché et les meilleures hypothèses de la direction sur le rendement prévu des placements des régimes, la croissance des salaires, l'âge des salariés au départ à la retraite et les coûts prévus des soins de santé.
- L'actif des régimes est évalué à la juste valeur aux fins du calcul du rendement prévu.
- Les coûts des services passés découlant des modifications sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs à la date de la modification. Cette période ne dépasse pas la durée moyenne résiduelle d'activité de ces salariés jusqu'à la date d'admissibilité complète.
- L'excédent des gains et pertes actuariels nets non comptabilisés et cumulatifs sur 10 % de l'obligation au titre des prestations projetées ou de la valeur de marché de l'actif des régimes au début de l'exercice, selon le plus élevé des deux, est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs.
- La date d'évaluation est le 30 novembre.

### g) Rémunération à base de parts

#### *Régime d'intéressement à long terme initial*

Jazz s'est engagée à attribuer aux cadres clés des parts du Fonds à titre de prime non récurrente, en reconnaissance de leur contribution à la réalisation du placement et en guise de rémunération incitative en vertu d'un régime d'intéressement à long terme initial (le « régime initial »). Le 9 février 2007, ACE a transféré 638 223 parts du Fonds dans une fiducie en vue du financement du régime initial. Aux termes de ce régime, 50 % des parts du Fonds attribuées sont assujetties à des conditions d'acquisition fondées sur le rendement, et les droits sur les 50 % restants seront acquis le 31 décembre 2008. L'acquisition est conditionnelle à l'approbation du conseil d'administration. Les parts du Fonds conditionnelles au rendement seront acquises au terme d'une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2008, si les objectifs en matière d'encaisse distribuable établis par le conseil d'administration, au nom de Commandité Jazz, pour les exercices se terminant les 31 décembre 2006, 2007 et 2008 sont atteints, pour chaque exercice ou de façon cumulative.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 2 Principales conventions comptables (suite)

Les coûts de rémunération liés aux parts du Fonds fournies par ACE sont inscrits à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition à mesure que les critères d'acquisition sont remplis et en fonction du rendement annuel estimatif, l'accroissement correspondant des capitaux propres étant porté au surplus d'apport. Les distributions déclarées par le Fonds sur ses parts reviennent in fine aux salariés. Les parts du Fonds frappées d'extinction, dans la mesure où elles avaient été fournies par ACE, ainsi que les distributions cumulées relatives à ces dernières reviennent à ACE. La Fiducie est, pour Jazz, une EDDV et, en tant que telle, elle est consolidée dans les états financiers de Jazz. Les parts du Fonds fournies par ACE ont été portées au crédit du surplus d'apport à leur valeur globale au 9 février 2007, date à laquelle elles ont été fournies, et un montant équivalent a été porté en diminution des capitaux propres. La charge de rémunération au titre de ce régime est imputée aux résultats sur la période d'acquisition des droits; un montant équivalent est porté en augmentation des capitaux propres.

### *Régime permanent d'intéressement à long terme*

Aux termes du régime permanent d'intéressement à long terme de Jazz (le « régime permanent »), les salariés admissibles ont droit à des attributions annuelles de parts du Fonds établies selon un pourcentage de leur salaire de base annuel. Les parts du Fonds, détenues en fiducie pour le compte des salariés admissibles, sont acquises à la fin d'une période de trois ans (le « cycle de rendement ») commençant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle elles sont attribuées, sous réserve de l'atteinte de cibles en matière d'encaisse distribuable fixées par le conseil d'administration, au nom de Commandité Jazz, pour le cycle de rendement. Jazz achètera les parts du Fonds sur le marché secondaire. Les distributions déclarées par le Fonds sur les parts du Fonds attribuées en vertu de ce régime peuvent être investies en parts du Fonds supplémentaires, qui seront acquises en même temps que les parts du Fonds attribuées et de façon proportionnelle à celles-ci. Les parts du Fonds frappées d'extinction et les distributions cumulées relatives à ces dernières reviennent à Jazz. La Fiducie est, pour Jazz, une EDDV et, en tant que telle, elle est consolidée dans les états financiers de Jazz. La juste valeur des parts du Fonds, qui se rapproche de leur coût au titre de ce régime, est imputée aux résultats à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits et un montant équivalent est porté en augmentation des capitaux propres. Les frais engagés par Jazz au titre des parts du Fonds détenues sont portés en diminution des capitaux propres. Les charges de rémunération estimatives relativement au régime sont comptabilisées en fonction du rendement réel par rapport aux objectifs.

#### h) Immobilisations corporelles

La valeur des immobilisations corporelles est amortie jusqu'à leur valeur résiduelle estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative. La valeur des appareils et du matériel volant est amortie sur une période de 20 à 30 ans et leur valeur résiduelle estimative varie de 5 % à 20 %.

La valeur des bâtiments est amortie sur leur durée de vie utile, soit au plus 40 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sauf quand la durée de vie utile du bâtiment est plus longue que la durée du bail foncier. Dans ce cas, la valeur du bâtiment est amortie sur la durée du bail.

La valeur des autres immobilisations corporelles est amortie jusqu'à leur valeur résiduelle estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de la date à laquelle les actifs sont mis en service et sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Immeubles à bail	Sur la durée du bail concerné
Matériel au sol et autre matériel	Cinq ans

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition et l'obligation qui s'y rattache pour ce qui est des loyers futurs sont comptabilisés à l'origine à un montant égal à la juste valeur du bien, ou à la valeur actualisée de ces loyers, si elle est inférieure.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 2 Principales conventions comptables (suite)

Les immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-acquisition sont amorties et ramenées à leur valeur résiduelle estimative sur la durée du bail.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité des actifs destinés à être utilisés est évaluée en comparant la valeur comptable nette de l'actif aux flux de trésorerie futurs non actualisés qu'il devrait générer. Une perte de valeur est inscrite si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa juste valeur.

i) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont inscrits à leur juste valeur estimative établie au 30 septembre 2004. Les actifs dont la durée de vie est indéfinie ne sont pas amortis, tandis que ceux dont la durée de vie est limitée sont amortis selon leur durée de vie utile estimative, soit quatre ans.

j) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs dont la durée de vie est indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel en vertu des PCGR. Toute perte de valeur est imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation se produit.

k) Conversion de devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours du change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires et les autres éléments de résultat sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de l'opération. Une perte de change de 300 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 (304 \$ en 2006) a été prise en compte dans les autres produits (charges) hors exploitation.

l) Paiements exigibles en vertu de contrats de location d'appareils

Le total des frais de location d'appareils en vertu de contrats de location-exploitation, des incitatifs à la location reçus et des frais connexes sur la durée des contrats est imputé aux charges d'exploitation selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les frais de location et les frais connexes payés d'avance représentent l'écart entre, d'une part, l'amortissement linéaire des frais de location d'appareils et, d'autre part, les frais de location exigés aux termes des contrats de location-exploitation et les frais juridiques et charges d'exploitation connexes liés aux contrats de location. Les incitatifs à la location à court terme et à long terme non amortis sont comptabilisés respectivement dans les comptes créditeurs et charges à payer et dans les autres passifs à long terme.

m) Maintenance et réparations

Les frais de maintenance et de réparation sont portés aux charges d'exploitation au moment où ils sont engagés. Les coûts importants de modification du matériel en vue de l'améliorer sont capitalisés et amortis sur la durée de vie résiduelle des actifs en question.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 2 Principales conventions comptables (suite)

Jazz utilise la méthode des coûts directs pour comptabiliser les coûts de révision des appareils au moment où la révision a lieu. La plupart des moteurs d'avions font l'objet de contrats de service à long terme qui couvrent des réparations prévues et imprévues. Selon ces contrats, Jazz paie mensuellement un montant fixe pour chaque heure de vol et le tiers vendeur assume la responsabilité de la réparation des appareils sans coûts additionnels pour Jazz, sous réserve d'exclusions spécifiées. Les coûts de maintenance prévus par ces contrats sont comptabilisés lorsqu'il existe une obligation contractuelle. Pour les moteurs qui ne sont pas visés par un tel contrat de service à long terme, les révisions sont passées en charges dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Les coûts de maintenance pour certains appareils et composantes avioniques, trains d'atterrissage et services de maintenance normaux et récurrents sont passés en charges au moment où le service est rendu.

### n) Impôts sur les bénéfices

La Société en commandite n'est pas assujettie à l'impôt. De plus, sa filiale, Airwest Airlines Ltd., n'est pas active. En conséquence, aucun montant d'impôts sur les bénéfices n'a été pris en compte dans ces états financiers puisque le bénéfice ou la perte de la Société en commandite figure dans les déclarations de revenus de ses commanditaires. Les caractéristiques fiscales des actifs nets de la Société en commandite sont transmises directement à ses commanditaires. En conséquence, ces états financiers ne tiennent compte d'aucun montant d'impôts sur les bénéfices futurs découlant d'écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs de la Société en commandite.

### o) Résultat par part

Pour 2006, le nombre moyen pondéré de parts ayant servi au calcul du résultat par part tenait compte d'un retraitement qui a porté à 99 365 144 le nombre de parts de société en commandite en circulation pour les périodes présentées jusqu'au 2 février 2006. Après cette date, le calcul était fondé sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour le reste de l'exercice.

Pour 2007, les parts du Fonds détenues aux termes des divers régimes de rémunération à base de parts réduisent le nombre moyen pondéré de parts de société en commandite en circulation à partir de la date à laquelle les parts ont été versées aux régimes.

## Modifications de conventions comptables

### *Instruments financiers*

Au premier trimestre de 2007, la Société en commandite a adopté quatre nouvelles normes comptables publiées par le Conseil des normes comptables et incluses dans le *Manuel de l'ICCA*, soit i) le chapitre 1530, « Résultat étendu », ii) le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », iii) le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et iv) le chapitre 3865, « Couvertures ».

Les nouvelles normes établissent la façon dont les instruments financiers doivent être comptabilisés en fonction de leur classement. Selon le classement des instruments financiers, les variations constatées lors des évaluations subséquentes sont comptabilisées soit dans le résultat net, soit dans le résultat étendu.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 2 Principales conventions comptables (suite)

La Société en commandite a établi le classement suivant :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ces actifs financiers sont évalués à la valeur de marché et portés en résultat net à la fin de chaque exercice.
- Les comptes débiteurs sont classés dans les prêts et créances. Après leur évaluation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Société en commandite, le montant évalué correspond généralement au coût.
- Les comptes créditeurs, les facilités de crédit et les emprunts bancaires sont classés dans les autres passifs financiers. Après leur évaluation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement, déduction faite des coûts de transaction, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Société en commandite, le montant évalué correspond généralement au coût.

Le chapitre 3865, « Couvertures », précise comment la comptabilité de couverture peut être appliquée. La Société en commandite a décidé d'appliquer la comptabilité de couverture à ses swaps de taux d'intérêt, qu'elle traite comme des couvertures de flux de trésorerie. Ces instruments dérivés sont évalués à la valeur de marché à la fin de chaque exercice, et les gains ou pertes qui en découlent sont comptabilisés dans le résultat étendu dans la mesure où la relation de couverture est efficace.

Ces nouvelles normes ont été appliquées sans retraitement des chiffres des exercices antérieurs. Au moment de leur mise en application initiale, tous les ajustements de la valeur comptable des actifs et passifs financiers ont été constatés comme un ajustement du solde d'ouverture des capitaux propres ou du cumul des autres éléments du résultat étendu, selon le classement des actifs ou des passifs existants. La Société en commandite a comptabilisé un ajustement de 409 \$ du solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu relativement aux swaps de taux d'intérêt désignés comme des couvertures de flux de trésorerie.

En raison de l'adoption des nouvelles conventions comptables, le solde de 1 458 \$ des frais de financement reportés et les intérêts payés d'avance de 648 \$ sur les swaps au 1<sup>er</sup> janvier 2007 ont été reclassés et déduits de la dette pour laquelle ils avaient été engagés.

### *Pièces de rechange, matériel et fournitures*

Au deuxième trimestre de 2007, Jazz a modifié sa méthode de calcul du coût des pièces de rechange (pièces d'appareils non durables), du matériel et des fournitures. Auparavant, les pièces de rechange, le matériel et les fournitures étaient évalués au coût moyen ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci était inférieure. À présent, ils sont évalués au coût, déterminé selon la méthode de l'épuisement successif, ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure. D'après la direction, la méthode de comptabilisation de l'épuisement successif traduit mieux les mouvements réels des stocks. Cette modification a été appliquée rétroactivement. Cependant, la différence entre les stocks évalués selon les deux méthodes pour les exercices antérieurs est négligeable aux fins des états financiers de ces exercices et, par conséquent, aucun rajustement n'a été apporté.



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 2 Principales conventions comptables (suite)

### Modifications d'estimations comptables

#### *Immobilisations corporelles*

En 2007, Jazz a changé ses estimations quant à la durée de vie utile et à la valeur résiduelle prévue de certaines pièces de matériel volant. Les estimations mises à jour reflètent plus fidèlement la durée de vie utile prévue de ces actifs pour Jazz et entraînent une révision de la valeur résiduelle pour refléter à la fois la modification de la durée de vie utile et les conditions du marché prévues pour ces appareils. Ces changements ont été appliqués de manière prospective. La modification des estimations servant à établir l'amortissement a eu pour effet de réduire la dotation à l'amortissement de 524 \$ en 2007.

### Modifications comptables futures

L'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié de nouvelles normes comptables, à savoir le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », le chapitre 3031, « Stocks », le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». Ces normes entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le chapitre 1535 établit les exigences d'information pour le capital d'une entité et la façon dont il est géré. Il a pour objectif de permettre aux utilisateurs d'états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de l'entité en matière de gestion du capital. Jazz devra présenter des informations supplémentaires lorsque les dispositions de ce chapitre entreront en vigueur.

Le chapitre 3031 remplacera le chapitre 3030, « Stocks », et il modifiera et rehaussera les exigences relatives à la présentation et aux informations à fournir. Ce nouveau chapitre limitera le choix quant aux modes de calcul de la valeur comptable et exigera la présentation de nouvelles informations. Il n'aura aucune incidence sur la façon dont Jazz comptabilise ses stocks, mais l'obligera cependant à présenter des renseignements supplémentaires.

Les chapitres 3862 et 3863 remplaceront le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ils modifieront et rehausseront les exigences relatives aux informations à fournir de ce chapitre tout en conservant ses exigences en matière de présentation. Ces nouveaux chapitres mettront davantage l'accent sur les informations à fournir concernant la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers et la façon dont l'entité gère ces risques. Compte tenu des instruments financiers que Jazz détient actuellement et des informations qu'elle présente déjà, ces nouveaux chapitres ne devraient pas avoir d'incidence sur ses états financiers.

## 3 Immobilisations corporelles

	31 décembre 2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
	\$	\$	\$
Matériel volant	181 815	35 206	146 609
Installations	15 647	2 024	13 623
Matériel	25 248	9 538	15 710
Immeubles à bail	36 268	9 020	27 248
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	23 201	1 004	22 197
	282 179	56 792	225 387



**Jazz Air S.E.C.**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

**3 Immobilisations corporelles (suite)**

	Coût \$	31 décembre 2006 Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Matériel volant	180 275	24 413	155 862
Installations	15 202	1 411	13 791
Matériel	14 398	6 316	8 082
Immeubles à bail	26 006	4 362	21 644
	235 881	36 502	199 379

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles cédées en garantie de la facilité de crédit s'établissait à 203 190 \$ au 31 décembre 2007 (199 379 \$ en 2006). Un montant de 22 019 \$ a été comptabilisé au titre de la dotation à l'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 (18 751 \$ en 2006).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, des immobilisations corporelles ont été acquises à un coût global de 23 201 \$ (néant en 2006) au moyen de contrats de location-acquisition.

**4 Actifs incorporels**

	Coût \$	31 décembre 2007 Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Actifs ayant une durée de vie indéfinie			
Nom commercial Jazz	1 700	–	1 700
Permis d'exploitation	4 600	–	4 600
Actifs ayant une durée de vie limitée			
Contrats des employés	6 028	5 245	783
	12 328	5 245	7 083

	Coût \$	31 décembre 2006 Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Actifs ayant une durée de vie indéfinie			
Nom commercial Air Canada Jazz	1 700	–	1 700
Permis d'exploitation	4 600	–	4 600
Actifs ayant une durée de vie limitée			
Contrats des employés	6 028	3 657	2 371
	12 328	3 657	8 671

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, la Société en commandite a constaté un amortissement de 1 588 \$ (1 588 \$ en 2006).

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

**5 Autres actifs**

	31 décembre	
	2007 \$	2006 \$
Billet à recevoir ne portant pas intérêt et remboursable par versements annuels égaux sur 10 ans	628	838
Frais de location d'appareils payés d'avance et frais connexes, après amortissement cumulé	28 539	30 087
Papier commercial adossé à des actifs (note 6)	4 589	–
	33 756	30 925

**6 Papier commercial adossé à des actifs**

Les autres actifs au 31 décembre 2007 comprennent du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») de tiers libellé en dollars américains et dont le coût historique s'établit à 5 816 \$ CA. Le PCAA était classé dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction au moment de la comptabilisation initiale et il est mesuré à la juste valeur à chacune des dates de clôture. Ces titres de créance, qui devaient venir à échéance le 16 août 2007, n'ont pas été remboursés par suite de problèmes de liquidité sur le marché du PCAA. En vertu d'une proposition, le PCAA serait converti en billets à taux variable, ce qui alignerait davantage l'échéance des titres et la durée des actifs sous-jacents, atténuant du même coup les problèmes de liquidité.

En raison du dérèglement du marché du PCAA de tiers, il est impossible d'obtenir des cours du marché pour ces placements. La direction a examiné les rapports d'investissement dont elle dispose et a déterminé qu'il n'y avait eu aucun manquement sur les actifs sous-jacents depuis la création de la Fiducie et que plus de 97 % du notionnel du portefeuille était assorti d'une note A (faible) ou plus élevée. Par conséquent, la direction a utilisé les informations sur le marché les plus récentes et d'autres facteurs pour établir leur juste valeur. À cette fin, elle a actualisé les flux de trésorerie futurs prévus d'après la probabilité de recouvrement du capital et des intérêts en fonction des dates d'échéance, sur la foi de la conversion prévue du PCAA en billets à taux variable. Par suite de cette estimation de la valeur du placement dans le PCAA, une provision pour moins-value de 867 \$ a été constituée et présentée dans les autres charges hors exploitation. Cette estimation est sujette à l'incertitude relative à la mesure et est fonction de la probabilité que la restructuration ait lieu ainsi que de la nature et de la date de réalisation de celle-ci. Rien ne garantit que la valeur de ces placements ne diminuera pas davantage ou que leur restructuration donnera de bons résultats. Par conséquent, il se peut que la valeur estimative du placement dans le PCAA varie dans les exercices à venir. Cette situation n'a eu aucune incidence sur les activités, les clauses restrictives financières ou la capacité de satisfaire aux obligations. Jazz ne comptabilise pas d'intérêts sur ce placement.

Le montant net de la perte de change sur le placement dans le PCAA s'est établi à 360 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 7 Dette à long terme

	31 décembre	
	2007 \$	2006 \$
Facilités de crédit garanties de premier rang d'un montant maximal de 150 000 \$ portant intérêt à taux variables et venant à échéance le 2 février 2010. La quasi-totalité des actifs actuels et futurs de la Société en commandite ont été cédés en garantie de ces facilités	113 475	115 000

Dans le cadre du placement, Jazz a obtenu des facilités de crédit consortiales garanties de premier rang d'un montant de 150 000 \$. À la clôture du placement, un montant de 115 000 \$ a été prélevé sur les facilités de crédit. Ces facilités, d'une durée de quatre ans, portent intérêt à taux variables. Au cours du premier trimestre de 2007, le consortium financier a approuvé la prorogation de l'échéance initiale des facilités de crédit de Jazz, qui est passée du 2 février 2009 au 1<sup>er</sup> février 2010. Les facilités de crédit en cours sont garanties par la quasi-totalité des actifs actuels et futurs de Jazz et sont assorties de diverses clauses restrictives que Jazz respectait dans leur intégralité au 31 décembre 2007.

Jazz a conclu avec des tiers un contrat de swap de taux d'intérêt d'un montant de 115 000 \$, fixant ainsi le taux d'intérêt à 7,09 % jusqu'au 2 février 2009.

Jazz est tenue de payer une commission d'engagement annuelle de 0,5 % sur le solde inutilisé des facilités de crédit.

Comme il est décrit dans la note 2, le solde des frais reportés et des intérêts payés d'avance sur les swaps au 1<sup>er</sup> janvier 2007 a été reclassé et déduit de la dette réelle pour laquelle ils avaient été engagés. Au 31 décembre 2007, le solde des frais reportés et celui des intérêts payés d'avance sur les swaps se chiffraient respectivement à 758 \$ et à 767 \$.

## 8 Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, Jazz a conclu des contrats de location-acquisition visant des appareils et du matériel au sol. Les obligations s'établissent comme suit :

	\$
Exercice se terminant le 31 décembre 2008	3 910
2009	3 910
2010	3 910
2011	3 884
2012	3 554
Par la suite	10 039
Total des loyers minimums	29 207
Moins les intérêts (à des taux allant de 8,755 % à 9,450 %)	8 019
Valeur actualisée des loyers minimums nets aux termes des contrats de location-acquisition	21 188
Moins la partie à court terme	2 119
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	19 069

Une partie importante des loyers est payable en dollars américains. Des intérêts de 791 \$ (néant en 2006) liés aux obligations découlant de contrats de location-acquisition ont été comptabilisés dans les frais de location d'appareils.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 9 Autres passifs à long terme

	31 décembre	
	2007 \$	2006 \$
Obligation au titre des prestations de retraite constituées (note 18)	4 810	8 875
Prestations de cessation d'emploi à payer – partie à long terme	59	1 687
Incitatifs reportés liés aux contrats de location-exploitation – partie à long terme	53 969	59 111
Autres	–	2 020
	58 838	71 693

## 10 Impôts sur les bénéfices futurs

L'écart temporaire net déductible correspondant à l'écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de la Société en commandite au 31 décembre 2007 s'élève à environ 494 718 \$. La Société en commandite a modifié les montants choisis estimatifs établis et déclarés au 31 décembre 2006. Par conséquent, l'écart temporaire net déductible correspondant à l'écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs de la Société en commandite au 31 décembre 2006 a été revu et s'établit maintenant à 537 408 \$.

## 11 Parts de société en commandite

### Parts de société en commandite

La Société en commandite peut émettre un nombre illimité de parts.

Chaque part est émise à un prix de souscription fixé par Commandité Jazz.

Chaque part émise et en circulation doit être de rang égal à celui des autres parts, à tous les égards, et aucune part ne doit avoir de privilège, de priorité ou de droit sur une autre part.

Une part ne peut être ni divisée ni fractionnée. La Société en commandite ne doit accepter ni la souscription ni l'attribution d'une part divisée, et elle ne doit constater aucun intérêt portant sur moins d'une part entière, sauf dans la mesure nécessaire pour mettre en œuvre un fractionnement des parts.

Aucun des commanditaires ne bénéficie d'un droit préférentiel de souscription de parts.

La distribution des parts dans le public est interdite.

### Répartition du bénéfice

Toute somme affectée ou distribuée aux commanditaires doit être répartie aux différents porteurs de parts au prorata de leur participation.

### Distributions

Aucun des commanditaires n'a le droit de retirer ou de recevoir quelque distribution que ce soit de la Société en commandite, sauf si la loi le permet ou si Commandité Jazz y consent. Cette dernière fixe le montant et le calendrier des distributions.

**Jazz Air S.E.C.**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

**11 Parts de société en commandite (suite)**

<b>Parts émises et entièrement libérées</b>	<b>31 décembre 2007</b>	<b>31 décembre 2006</b>
<b>Commandité</b>		
<b>Commandité Jazz Air Inc.</b>		
Parts en circulation au début de l'exercice	–	1
Parts annulées lors de la réorganisation dont il est question à la note 1	–	(1)
Parts en circulation à la fin de l'exercice	–	–
<b>Commandité Gestion Jazz Air Inc.</b>		
Parts en circulation au début de l'exercice	1	–
Parts émises au cours de l'exercice (note 1)	–	1
Parts en circulation à la fin de l'exercice	1	1
<b>Commanditaires</b>		
<b>Société en commandite Holdco Jazz Air</b>		
Parts en circulation au début de l'exercice	–	15 000 002
Parts annulées lors de la réorganisation dont il est question à la note 1	–	(15 000 002)
Parts en circulation à la fin de l'exercice	–	–
<b>Fiducie Jazz Air (la « Fiducie »)</b>		
Parts en circulation au début de l'exercice	25 000 000	–
Parts émises au cours de l'exercice (note 1)	–	23 500 000
Parts acquises auprès d'ACE	–	1 500 000
Parts échangées par ACE contre des parts du Fonds aux termes du contrat de liquidité pour les investisseurs	97 226 920	–
Parts échangées par ACE contre des parts du Fonds et transférées à une fiducie en vue de financer le régime initial	638 223	–
Parts en circulation à la fin de l'exercice	122 865 143	25 000 000
<b>Gestion ACE Aviation Inc.</b>		
Parts en circulation au début de l'exercice	97 865 143	–
Parts émises au cours de l'exercice (note 1)	–	99 365 143
Parts échangées par ACE contre des parts du Fonds aux termes du contrat de liquidité pour les investisseurs	(97 226 920)	–
Parts échangées par ACE contre des parts du Fonds et transférées à une fiducie en vue de financer le régime initial	(638 223)	–
Parts vendues à la Fiducie	–	(1 500 000)
Parts en circulation à la fin de l'exercice	–	97 865 143
Parts du Fonds détenues pour le financement des régimes de rémunération à base de parts (note 17)	(728 290)	–
Nombre total des parts en circulation à la fin de l'exercice	122 136 854	122 865 144

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 11 Parts de société en commandite (suite)

Le 2 février 2006, le Fonds, par l'intermédiaire de la Fiducie, a souscrit 23,5 millions de parts de société en commandite pour une contrepartie en trésorerie de 235 000 \$, moins les frais de placement d'environ 12 925 \$.

Le 27 février 2006, par suite de l'exercice, par les preneurs fermes, de l'option pour attributions excédentaires liée au placement, le Fonds a acquis, par l'intermédiaire de la Fiducie, 1 500 000 parts de société en commandite supplémentaires auprès d'ACE, ancienne société mère de Jazz, pour une contrepartie en trésorerie de 15 000 \$, moins les frais de placement de 825 \$. Compte tenu de l'exercice de l'option pour attributions excédentaires, le Fonds détenait 25 000 000 de parts de société en commandite, soit 20,3 % de Jazz, pour un coût net de 246 000 \$.

Le nombre moyen pondéré de parts de société en commandite ayant servi au calcul du résultat par part tient compte d'un retraitement qui a porté à 99 365 143 le nombre de parts de société en commandite en circulation pour les périodes présentées jusqu'au 2 février 2006.

Le 9 février 2007, ACE a échangé 638 223 de ses parts de société en commandite contre 638 223 parts du Fonds. Les 638 223 parts du Fonds ont été transférées à une fiducie en vue du financement des attributions qui avaient été consenties aux employés en vertu du régime d'intéressement à long terme initial de Jazz.

Le 14 mars 2007, aux termes d'un plan d'arrangement approuvé en octobre 2006, ACE a échangé 25 000 000 de parts de société en commandite contre un nombre égal de parts du Fonds. Ces parts du Fonds ont été distribuées aux actionnaires d'ACE comme faisant partie d'une distribution spéciale. À cette même date, ACE a également échangé 25 000 000 de parts de société en commandite supplémentaires contre 25 000 000 de parts du Fonds aux termes du contrat de liquidité pour les investisseurs. Le 30 mars 2007, ACE a échangé 47 226 920 parts de société en commandite contre un nombre égal de parts du Fonds.

## 12 Instruments financiers et gestion des risques

Il incombe à la haute direction de fixer des niveaux de risque acceptables et d'examiner les activités de gestion des risques, au besoin.

### Risque de taux d'intérêt

Tel qu'il est mentionné dans la note intitulée « Dette à long terme », Jazz couvre son exposition aux variations des taux d'intérêt au moyen de swaps de taux d'intérêt qu'elle n'a pas l'intention de régler par anticipation. Si Jazz les avait réglés au 31 décembre 2007, elle aurait fait un paiement de 158 \$.

### Risque de concentration de crédit

Conformément à sa politique de placement, la Société en commandite investit la trésorerie excédentaire dans des bons du Trésor du Canada, des titres de créance à court terme de gouvernements fédéral et provinciaux, des acceptations bancaires et des dépôts à terme. La Société en commandite estime ne pas être exposée à un risque de concentration de crédit important, sauf en ce qui concerne les soldes auprès d'Air Canada.

### Gestion du risque lié au prix du carburant

Aux 31 décembre 2007 et 2006, la Société en commandite n'avait pas de convention visant la couverture du prix du carburant.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 12 Instruments financiers et gestion des risques (suite)

### *Juste valeur des instruments financiers*

La valeur comptable des comptes débiteurs, de la dette bancaire, de la dette envers la société mère et des comptes créditeurs et charges à payer paraissant au bilan se rapproche de la juste valeur de ces instruments financiers étant donné qu'ils sont exigibles immédiatement ou qu'ils échoient à court terme. La juste valeur des facilités de crédit et de la dette à long terme se rapproche de leur valeur comptable puisque ces instruments portent intérêt à taux variables. Les actifs financiers figurant au bilan comprennent une créance à long terme dont la juste valeur estimative s'élève à 560 \$ (752 \$ en 2006). Il a été établi que la juste valeur estimative de ces instruments financiers correspondait à la valeur actualisée des paiements contractuels futurs de capital et d'intérêts, paiements qui ont été calculés en les actualisant aux taux d'intérêt courants du marché que la Société en commandite pourrait obtenir pour des instruments d'emprunt similaires.

## 13 État des flux de trésorerie – données supplémentaires

Le tableau suivant présente la variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liée à l'exploitation.

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2007 \$	2006 \$
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs – comptes clients et autres créances	(12 007)	(13 657)
Diminution (augmentation) des pièces de rechange, du matériel et des fournitures	(10 177)	(3 490)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	210	(2 587)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	1 414	28 632
Augmentation (diminution) des autres passifs à long terme	(10 970)	3 766
	(31 530)	12 664

## Jazz Air S.E.C.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

### 14 Opérations entre apparentés

Le tableau suivant présente les opérations entre Air Canada, d'autres sociétés affiliées du groupe ACE et la Société en commandite :

	31 décembre	
	2007 \$	2006 \$
<b>Produits d'exploitation</b>		
Air Canada	1 485 963	1 374 574
<b>Charges d'exploitation</b>		
Air Canada	49 197	52 382
Air Canada Capital Ltd.	91 413	97 005
Société en commandite ACGHS	59 534	54 115
Aero Technical Support & Services Holdings (auparavant ACTS S.E.C.)	38 056	31 035
<b>Charges (produits) hors exploitation</b>		
Air Canada	—	(273)
1141679 Alberta Ltd.	—	1 414

Les soldes suivants auprès d'apparentés sont inscrits dans les états financiers.

	31 décembre	
	2007 \$	2006 \$
<b>Comptes débiteurs – comptes clients et autres créances</b>		
Air Canada	71 173	59 090
Société en commandite ACGHS	55	559
Aero Technical Support & Services Holdings (auparavant ACTS S.E.C.)	251	1 180
<b>Comptes créditeurs et charges à payer</b>		
Air Canada	63 604	48 329
Air Canada Capital Ltd.	7 584	8 669
Société en commandite ACGHS	13 461	21 493
Aero Technical Support & Services Holdings (auparavant ACTS S.E.C.)	8 120	14 408
Gestion ACE Aviation Inc.	557	11 132
Fonds de revenu Jazz Air	10 296	1 823



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 14 Opérations entre apparentés (suite)

### Contrat d'achat de capacité

La Société en commandite est partie avec Air Canada au CAC (et, avant le CAC modifié et reformulé le 1<sup>er</sup> janvier 2006, était partie au CAC initial), en vertu duquel Air Canada achète la capacité de certains appareils avec équipage exploités par la Société en commandite sous la marque « Air Canada Jazz » sur des liaisons précisées par Air Canada. Le CAC, d'une durée de 10 ans, peut être reconduit pour deux périodes supplémentaires de cinq ans. Aux termes de ce contrat, la Société en commandite doit fournir à Air Canada la capacité des appareils indiqués ainsi que tous les équipages et le personnel appropriés et elle doit assurer la maintenance et les activités aéroportuaires pour ces vols, tandis qu'Air Canada établit les liaisons, contrôle les horaires des appareils et le prix des billets, gère le stock de places et assure la promotion et la commercialisation de ces vols. Air Canada garde tous les produits provenant de la vente de places aux passagers et des services de fret et paye la Société en commandite pour la capacité fournie.

De nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006 en vertu du CAC, et ces tarifs modifiés seront en vigueur pour les exercices 2006, 2007 et 2008.

La Société en commandite reçoit mensuellement des sommes pour la capacité fournie. Ces sommes sont composées d'éléments variant en fonction de différentes mesures, comme le nombre d'heures cale à cale, de cycles (nombre de décollages et d'atterrissages), de passagers et d'appareils visés par le CAC. Les tarifs applicables à ces mesures sont fixés pour des périodes annuelles et varient selon le type d'appareil. De plus, Air Canada doit rembourser à la Société en commandite certains coûts refacturés, notamment les frais liés au carburant, au dégivrage, aux redevances de navigation, aux droits d'atterrissage et redevances aéroportuaires, à l'approvisionnement de station, aux frais de fin de station, à l'assurance responsabilité à l'égard des passagers et à la réinstallation des employés mutés. Comme ces frais sont nécessaires pour exploiter les appareils fournis en vertu du CAC, leur remboursement est inscrit aux produits. Les coûts refacturés se sont chiffrés à 556 740 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 (498 123 \$ en 2006).

Les sommes susmentionnées sont payées le premier jour de chaque mois et sont fondées sur des estimations mensuelles. Elles sont ajustées à la fin du mois en fonction du montant réel qui doit être payé dans les 30 jours qui suivent la fin du mois.

La Société en commandite touche aussi certains paiements incitatifs trimestriels pour la ponctualité, la réalisation de vols dans des conditions contrôlables, la manutention des bagages et d'autres mesures de la satisfaction de la clientèle. Le CAC est conçu pour assurer à Jazz une marge d'exploitation de 14,09 % pour les services qu'elle fournit à Air Canada aux termes du CAC, à l'exception des incitatifs et des coûts refacturés.

### Ajustement de la marge

Pour chaque année civile suivant le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et pour la durée résiduelle du CAC, si la marge d'exploitation annuelle des vols prévue aux termes du CAC est supérieure à 14,09 %, Jazz doit verser à Air Canada une somme correspondant à 50 % de l'excédent sur 14,09 %. La marge d'exploitation correspond aux produits d'exploitation totaux provenant des vols réguliers fournis en vertu du CAC, moins les charges engagées au titre de ces vols, mais compte non tenu des montants liés aux coûts refacturés et aux incitatifs. Cet ajustement de la marge, qui a totalisé 4 574 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 (5 118 \$ en 2006), a été porté en réduction des produits.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 14 Opérations entre apparentés (suite)

### Contrat de services cadre

Aux termes du contrat de services cadre intervenu le 24 septembre 2004 entre la Société en commandite et Air Canada, cette dernière fournit certains services à la Société en commandite moyennant rétribution. Il s'agit notamment de services liés aux assurances et à la fiscalité, aux biens immobiliers, aux affaires environnementales et aux affaires juridiques.

Le contrat de services cadre demeurera en vigueur jusqu'à la résiliation ou à l'expiration du CAC, mais un service donné peut être résilié plus tôt aux termes du contrat de services cadre.

### Autres

Air Canada acquitte, auprès de fournisseurs et pour le compte de la Société en commandite, des frais ayant trait à certaines opérations qui visent principalement l'achat de carburant, et recouvre par la suite les soldes auprès de la Société en commandite. Comme ces opérations et ces soldes ne représentent qu'une méthode de règlement des opérations dans le cours normal des activités, ils n'ont pas été présentés séparément.

La Société en commandite ACGHS fournit à la Société en commandite des services de manutention au sol, et Aero Technical Support & Services Holdings (auparavant ACTS S.E.C.) lui fournit des services de maintenance et de révision d'appareils.

La quasi-totalité des comptes clients à recevoir d'Air Canada se rapporte aux soldes impayés aux termes du CAC.

Les autres comptes créditeurs et charges à payer sont payables sur demande et ils résultent des services offerts par l'apparenté concerné.

## 15 Engagements

- a) La Société en commandite doit payer les loyers minimums futurs présentés ci-après, en vertu de contrats de location-exploitation visant du matériel volant et des installations de base dont la durée initiale ou restante non résiliable est supérieure à un an.

	31 décembre 2007	
	Tiers \$	Apparentés \$
Exercice se terminant le 31 décembre 2008	16 700	110 543
2009	14 810	111 818
2010	10 189	93 655
2011	4 744	79 763
2012	3 793	77 060
Par la suite	32 734	677 064

Une partie importante des loyers est payable en dollars américains.

Les appareils visés par certains contrats de location d'appareils conclus avec des tiers par Air Canada ou Air Canada Capital Ltd. ont ensuite été sous-loués à la Société en commandite. Ces locations figurent ci-dessus dans les loyers à verser à des apparentés.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 15 Engagements (suite)

Au quatrième trimestre de 2007, Jazz a conclu une entente d'application générale portant sur la location d'appareils et couvrant aussi tout contrat de location qui pourrait être conclu dans l'avenir avec la même entreprise. Cette entente comprend diverses clauses restrictives, avec lesquelles Jazz était en conformité au 31 décembre 2007.

- b) Des lettres de crédit totalisant environ 2 708 \$ (1 885 \$ au 31 décembre 2006) ont été émises comme garanties de contrats concernant le service au sol et les redevances aéroportuaires, de loyers pour des locaux et de certains avantages sociaux. Les montants relatifs à ces lettres de crédit sont prélevés à même les soldes inutilisés des facilités de crédit.

## 16 Frais liés aux avantages postérieurs à l'emploi

La Société en commandite a comptabilisé une charge de retraite de 16 884 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 (15 987 \$ en 2006).

## 17 Régimes de rémunération à base de parts

Le tableau suivant présente les parts du Fonds détenues aux termes des régimes de rémunération à base de parts, tel qu'il est mentionné à la note 2 :

	31 décembre 2007	
	Régime d'intéressement à long terme initial	Régime permanent d'intéressement à long terme
Nombre de parts du Fonds attribuées	638 223	201 438
Nombre de parts du Fonds frappées d'extinction	(6 000)	–
	632 223	201 438
Nombre de parts du Fonds acquises	(105 371)	–
Nombre de parts du Fonds en circulation à la fin de l'exercice	526 852	201 438
Durée moyenne pondérée résiduelle (en années)	1,00	2,00
Coût des parts achetées au cours de l'exercice <sup>1)</sup>	– \$	1 695 \$
Juste valeur moyenne pondérée par part du Fonds à la date d'attribution	8,55 \$	8,42 \$
Charges de rémunération de l'exercice	1 609 \$	547 \$

- 1) Le coût des parts du Fonds achetées aux termes du régime permanent n'est pas sensiblement différent de leur juste valeur à la date où elles ont été attribuées.

Conformément aux modalités du régime permanent, les parts du Fonds sont achetées sur le marché libre de la Bourse de Toronto et sont détenues par un fiduciaire pour le compte des salariés admissibles jusqu'à l'acquisition des droits qui s'y rattachent.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 18 Régimes de retraite

La Société en commandite offre plusieurs régimes de retraite enregistrés à cotisations déterminées aux salariés admissibles et un régime enregistré à prestations déterminées aux pilotes. La Société en commandite est le promoteur des régimes aux termes de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* du Canada. La Société en commandite propose également un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées qui est capitalisé en partie par certains salariés. Les cotisations au régime complémentaire de retraite ont commencé en décembre 2007. Le régime de retraite enregistré à prestations déterminées et le régime complémentaire de retraite à prestations déterminées assurent des prestations au moment du départ à la retraite, de la cessation d'emploi ou du décès, en fonction des états de service du participant et de la moyenne de ses gains en fin de carrière sur une période déterminée.

La charge totale pour les régimes à cotisations déterminées de la Société en commandite, y compris deux régimes de retraite dont un groupe de salariés et un syndicat sont respectivement le promoteur et pour lesquels l'obligation de la Société en commandite se limite au versement de cotisations déterminées, s'est élevée à 6 474 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 et à 5 970 \$ pour celui terminé le 31 décembre 2006.

Les versements en trésorerie au titre des prestations de retraite ont totalisé 16 738 \$ en 2007 (14 026 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006), ce qui comprend des versements en trésorerie de 10 345 \$ au titre du régime de retraite enregistré à prestations déterminées (8 529 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006).

La plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite à prestations déterminées aux fins de sa capitalisation a eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2007. La prochaine évaluation sera faite le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Des renseignements sur l'ensemble des régimes de retraite à prestations déterminées de la Société en commandite figurent ci-après :

	2007 \$	2006 \$
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations constituées</b>		
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	95 541	72 749
Coût des services rendus au cours de l'exercice	9 978	9 094
Coût financier	5 383	4 342
Cotisations des participants aux régimes	5 549	5 152
Prestations versées	(3 106)	(923)
(Gain actuariel) perte actuarielle	(8 037)	5 127
<b>Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</b>	<b>105 308</b>	<b>95 541</b>
<b>Variation des actifs des régimes</b>		
Juste valeur de marché des actifs des régimes au début de l'exercice	76 526	55 540
Rendement réel des actifs des régimes	953	8 469
Cotisations de l'employeur	10 225	8 288
Cotisations des participants aux régimes	5 549	5 152
Prestations versées	(3 106)	(923)
<b>Juste valeur de marché des actifs des régimes à la fin de l'exercice</b>	<b>90 147</b>	<b>76 526</b>
<b>Situation de capitalisation à la fin de l'exercice</b>	<b>(15 161)</b>	<b>(19 015)</b>
Cotisations de l'employeur faites après la date d'évaluation	4 969	734
Perte actuarielle nette non amortie	5 382	9 406
<b>Passif au titre des prestations constituées</b>	<b>(4 810)</b>	<b>(8 875)</b>

Le passif au titre des prestations constituées a été pris en compte dans les autres passifs à long terme.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

**18 Régimes de retraite (suite)**

Les actifs des régimes se répartissent comme suit :

	2007	2006
Actions canadiennes	35 %	36 %
Titres de créance	38 %	36 %
Actions internationales	24 %	27 %
Placements temporaires et autres	3 %	1 %
	100 %	100 %

Les actifs des régimes sont investis dans un fonds équilibré et ne comprenaient aucun placement important, le cas échéant, dans le Fonds à la date d'évaluation ni aux 30 novembre 2007 ou 2006.

Hypothèses moyennes pondérées ayant servi à calculer le passif au titre des prestations constituées :

	2007	2006
Taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations constituées	5,75 %	5,00 %
Taux d'actualisation utilisé pour calculer le coût des prestations	5,00 %	5,20 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 – 5,00 %	4,00 – 5,00 %
Rendement prévu des actifs des régimes	6,00 %	5,20 %

Le tableau ci-dessous indique la charge de retraite nette liée aux régimes de retraite à prestations déterminées de la Société en commandite.

	2007 \$	2006 \$
<b>Éléments de la charge</b>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice (y compris la provision pour les charges des régimes)	9 978	9 094
Coût financier	5 383	4 342
Rendement réel des actifs des régimes (Gain actuariel) perte actuarielle	(953) (8 037)	(8 469) 5 127
Coûts survenus pendant l'exercice	6 371	10 094
Écart entre les coûts survenus et les coûts constatés pendant l'exercice en ce qui concerne ce qui suit :		
Rendement des actifs des régimes (Gain actuariel) perte actuarielle	(4 050) 8 074	5 363 (4 991)
Charge de retraite nette constatée	10 395	10 466

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## 19 Éventualités

En février 2006, Jazz a entamé des actions en justice devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre Porter Airlines Inc. (« Porter ») et d'autres parties défenderesses (collectivement, les « parties défenderesses dans l'affaire Porter »), après avoir appris qu'elle serait exclue de l'exploitation au départ de l'aéroport du centre-ville de Toronto (Island). Le 26 octobre 2007, les parties défenderesses ont déposé une demande reconventionnelle à l'endroit de Jazz et d'Air Canada invoquant diverses violations de la loi sur la concurrence et arguant notamment que la relation commerciale entre Jazz et Air Canada contrevient aux lois canadiennes sur la concurrence, et réclamant 850 000 \$ en dommages-intérêts. Parallèlement aux actions devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario, Jazz a entamé une procédure de contrôle judiciaire à l'encontre de l'Administration portuaire de Toronto devant la Cour fédérale du Canada portant sur l'accès de Jazz à l'aéroport du centre-ville de Toronto (Island). Les parties défenderesses dans l'affaire Porter ont obtenu le statut d'intervenant et de partie relativement à ces actions. En janvier 2008, Porter a déposé une défense et demande reconventionnelle à l'encontre de Jazz et d'Air Canada, comportant des allégations et des demandes de dommages-intérêts semblables à celles de la demande reconventionnelle déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Jazz considère que les demandes reconventionnelles de Porter sont sans fondement, et elles seront vigoureusement contestées.

La Société en commandite est partie à diverses autres poursuites et réclamations, et des provisions suffisantes ont été constituées, le cas échéant. La direction, forte de l'opinion de ses conseillers juridiques internes, estime que la résolution définitive de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats de la Société en commandite.

Jazz s'est engagée à indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, dans les limites permises par la législation sur les sociétés, à l'égard des coûts et des dommages-intérêts qu'ils pourraient devoir engager par suite d'actions en justice ou de toute autre procédure judiciaire, procédure administrative ou procédure d'enquête intentées à leur endroit dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Les administrateurs et les dirigeants de Jazz sont couverts par une assurance-responsabilité. Aucun montant n'a été inscrit dans ces états financiers au titre des ententes d'indemnisation.

Jazz conclut des baux immobiliers ou des contrats d'exploitation, en vertu desquels elle obtient une licence lui donnant le droit d'utiliser certaines installations ou de mener des activités dans certains aéroports, et ce, dans la quasi-totalité des villes qu'elle dessert. Dans le cadre de ce type d'opération commerciale, il est fréquent que Jazz, à titre de preneur à bail, convienne de dégager le bailleur et d'autres tierces parties de toute responsabilité délictuelle découlant de l'utilisation ou de l'occupation, par Jazz, des installations louées ou utilisées sous licence. Exceptionnellement, ce dégagement s'étend aux obligations connexes découlant de la négligence des parties couvertes, mais exclut les obligations liées à leur négligence grave ou à leur inconduite volontaire. De plus, Jazz indemnise habituellement ces parties en cas de responsabilité environnementale découlant de son utilisation ou de son occupation des installations louées ou utilisées sous licence.

En vertu de contrats de financement ou de location d'appareils, Jazz dégage habituellement les parties accordant le financement, les fiduciaires agissant en leur nom et d'autres tierces parties ou les bailleurs de toute obligation découlant de la fabrication, de la conception, de la propriété, du financement, de l'utilisation, de l'exploitation et de la maintenance des appareils et de toute responsabilité délictuelle, que cette responsabilité découle ou non de la négligence desdites parties, mais les contrats excluent généralement les obligations découlant de leur négligence grave ou de leur inconduite volontaire. En outre, dans le cadre d'opérations de financement ou de location d'appareils, y compris celles portant sur des baux adossés, Jazz accorde habituellement une indemnisation relativement à certaines incidences fiscales.



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

## **19 Éventualités (suite)**

Quand Jazz, à titre de client, conclut des contrats de services techniques avec des fournisseurs de services, soit essentiellement ceux dont l'exploitation d'une société aérienne constitue la principale activité, elle convient à l'occasion de dégager le fournisseur de services de toute obligation découlant de réclamations de tiers, que ces obligations découlent ou non de la négligence du fournisseur de services, mais les contrats excluent généralement les obligations liées à la négligence grave ou à l'inconduite volontaire du fournisseur de services.

Le montant maximal à payer en vertu des dégagements de responsabilité mentionnés ci-dessus ne peut être raisonnablement estimé. La Société en commandite prévoit que ses assurances couvriront la plupart des indemnités découlant de la responsabilité délictuelle et certaines obligations contractuelles décrites précédemment.

## **20 Événement postérieur à la date du bilan**

Le 22 janvier 2008, Jazz a pris livraison d'un appareil Dash 8-300 qu'il utilisera pour ses activités de vols nolisés. Le contrat de location-exploitation est d'une durée de 8,5 ans.